

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**PRESTATION DE VOYAGE SCOLAIRE**

**MARCHE n°01/2018**

**ACHETEUR PUBLIC**

Lycée Jean Vilar

616 avenue du docteur Paul Gâche

30400 VILLENEUVE LES AVIGNON

Téléphone : 04 90 14 22 00

Télécopie : 04 90 14 22 99

Mél : [Gest.0301722j@ac-montpellier.fr](mailto:Gest.0301722j@ac-montpellier.fr)

Site internet : <http://www.jeanvilar.net>

**OBJET DU MARCHE**

**Prestations de voyages :**

Lot 1 BERLIN

Lot 2 ESPAGNE

Lot 3 GENEVE

Lot 4 VERDUN-STRASBOURG

Procédure de consultation : marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du code des marchés publics, décret 2016-360.

**Date et heure limite de remise des offres : 14 novembre 2018 à 12H00**

## REGLEMENT DE CONSULTATION

### SOMMAIRE

ARTICLE 1	Acheteur public .....	3
ARTICLE 2	Objet du marché .....	3
ARTICLE 3	Caractéristiques du marché.....	3
ARTICLE 4	Lieu d'exécution .....	3
ARTICLE 5	Procédure de consultation.....	3
ARTICLE 6	Date limite de réception des offres .....	3
ARTICLE 7	Délai de validité des offres .....	4
ARTICLE 8	Mode de règlement du marché .....	4
ARTICLE 9	Durée du marché .....	4
ARTICLE 10	Modalités d'obtention du dossier et de transmission des offres.....	4
ARTICLE 11	Présentation des offres.....	4
	A) Documents de candidature .....	4
	b) Documents de l'offre.....	5
ARTICLE 12	Examen des offres .....	5
ARTICLE 13	Renseignement complémentaires .....	6
ARTICLE 14	Dispositions diverses.....	6

## ARTICLE 1- ACHETEUR PUBLIC

Lycée Jean Vilar  
616 avenue du docteur Paul Gâche  
30400 VILLENEUVE LES AVIGNON  
Téléphone : 04 90 14 22 00  
Télécopie : 04 90 14 22 99  
Mél : [Gest.0301722j@ac-montpellier.fr](mailto:Gest.0301722j@ac-montpellier.fr)

Le lycée est un EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement)

## ARTICLE 2- OBJET DU MARCHÉ

### Prestations de voyages :

- Lot 1 BERLIN
- Lot 2 ESPAGNE
- Lot 3 GENEVE
- Lot 4 VERDUN-STRASBOURG

## ARTICLE 3- CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

Le marché comporte 4 lots. Les candidats peuvent soumettre une offre à un ou plusieurs lots.

## ARTICLE 4- LIEU D'EXECUTION

Selon les lots.

## ARTICLE 5- PROCEDURE DE CONSULTATION

Le présent marché fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du code des marchés publics.

## ARTICLE 6- DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES.

Les offres devront être transmises au service d'intendance du lycée le **14/11/2018 à 12H00, délai de rigueur.**

Les offres pourront être transmises au choix :

1. déposées **sur la plateforme AJI** à l'adresse suivante : <https://mapa.aji-france.com/> ; (à privilégier) ;
2. par lettre recommandée ;
3. remises au service contre récépissé.

## ARTICLE 7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

La validité des offres est de 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

## ARTICLE 8 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ

Le mode de paiement utilisé par l'établissement est le virement administratif.

## ARTICLE 9 - DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché prend effet aux dates prévues selon les lots.

## ARTICLE 10 - MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER ET DE TRANSMISSION DES OFFRES

Les pièces du dossier de consultation sont téléchargeables sur le site de l'établissement ou sur le site d'AJI. Les propositions seront entièrement rédigées en langue française.

Les candidats ont la possibilité de transmettre leurs propositions soit :

- **sous pli contenant la candidature et l'offre.** Ce pli porte l'indication du marché auquel il se rapporte « **marché n°01/2018 – NE PAS OUVRIR** » ; il peut être **remis contre récépissé** au service de l'intendance avant la date et l'heure indiquées à l'article 6 du présent règlement **ou**, s'il est envoyé par la poste, devra l'être à cette même adresse, **par pli recommandé** avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

- **par dépôt des fichiers sur la plateforme AJI** à l'adresse suivante : <https://mapa.aji-france.com/>

Cette dernière modalité est à privilégier.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite, visée à l'article 6 **ne seront pas retenus**.

## ARTICLE 11 - PRESENTATION DES OFFRES

### A – Documents de candidature :

Les documents seront fournis sous la forme des formulaires DC1, DC2, DC4, et NOTI 2.

Dans la lettre de candidature (DC1), le candidat fera clairement apparaître l'adresse courriel à laquelle il peut être joint.

#### Document DC1 :

A l'appui de ce formulaire, le candidat produira une déclaration sur l'honneur pour attester qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. (partie F1 du DC1) ;

#### Document DC2 :

A l'appui de ce formulaire, le candidat fournira les attestations d'assurance couvrant les risques professionnels.

Le candidat produira également tous les justificatifs, attestations et certificats professionnels qu'il juge utile pour apprécier sa capacité à répondre aux besoins exprimés par le pouvoir adjudicateur.

#### Formulaire DC4 :

Dans l'hypothèse où des renseignements viendraient à manquer, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander aux candidats de compléter leur dossier de candidature sous sept jours calendaires.

#### Formulaire NOTI 2

*Il est à noter que les renseignements inclus dans le formulaire NOTI 2 ne sont exigibles qu'au stade de l'attribution. L'offre des candidats sera donc examinée en l'absence de ce formulaire. Cependant, pour permettre une attribution rapide du marché, il est souhaitable de le joindre avec l'acte de candidature.*

#### B - Documents de l'offre.

L'offre de marché comprend :

- **Le ou les bordereau(x) de prix qui constitue(nt) l'acte(s) d'engagement**, signés et paraphés ;
- **un CCATP signé et paraphé ;**

Toute signature sera accompagnée du cachet de la société.

### ARTICLE 12 - EXAMEN DES OFFRES

L'examen des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 59 à 64 par le Code des Marchés Publics.

La proposition du candidat est évaluée comme suit :

- 1) Vérification de la conformité de l'offre avec le cahier des charges.
- 2) Vérification de la conformité de la valeur financière de l'offre avec le budget voté par le conseil d'administration.

Dans l'hypothèse où l'une de ces conditions n'est pas remplie, l'offre sera jugée irrecevable et rejetée.

- 3) Les offres jugées recevables sont évaluées comme suit
- Qualité de la proposition 50%
  - Prix : 50 %

L'appréciation portée sur la proposition tiendra compte de l'hébergement, du transport, du déroulé et de la pertinence de l'organisation des activités.

Les dossiers conformes feront l'objet d'un dépouillement et d'une analyse conformément aux critères sus indiqués. L'établissement pourra demander aux candidats de préciser ou compléter la teneur de la proposition s'il le juge nécessaire.

Les candidats non retenus sont informés du rejet de leur offre dans les meilleurs délais possibles.

Les candidats sont informés que toute offre supérieure au budget prévisionnel adopté par le conseil d'administration sera éliminée.

### ARTICLE 13 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

En aucun cas, les candidats ne peuvent modifier d'eux-mêmes les textes du projet de marché sous peine de nullité de l'offre. En revanche, les candidats peuvent faire-part de leurs remarques et de leurs souhaits dans une note jointe au dossier.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs demandes par écrit à l'adresse courriel indiquée supra.

**ARTICLE 14 - DISPOSITIONS DIVERSES.**

Les candidats sont présumés avoir suffisamment étudié les documents constitutifs du présent marché et ceux s'y reportant.

Il ne sera admise aucune réclamation concernant l'offre et les conditions consenties. Le titulaire ne pourra en aucun cas arguer d'une erreur ou omission, de la différence d'interprétation ou du manque de renseignements, pour refuser d'exécuter sa prestation.

Villeneuve Les Avignon, le 15 octobre 2018

Le pouvoir adjudicateur  
Alain BOYER  
Provisieur

